

Je tiens à répéter que la raison pour laquelle le gouvernement présente cette mesure législative n'est un mystère pour personne. Tout le monde sait que le parti au pouvoir a, pour la simple raison qu'il a le pouvoir, plus de facilité à trouver des fonds pour financer ses élections que les partis de l'opposition. Ce que le gouvernement veut, c'est faire modifier la loi électorale de façon à pouvoir disposer de plus d'argent pour influencer le choix des électeurs canadiens lors du prochain scrutin. Les ministériels n'ont pas l'intention de compter uniquement sur leurs réalisations et on les comprend! Ce qu'ils veulent maintenant, c'est une loi habilitante qui leur permette de dépenser davantage pour essayer d'acheter l'appui et les votes de l'électeurat. Cette proposition, je le rappelle, émane d'un gouvernement qui se flattait il y a deux ou trois ans d'avoir présenté la loi limitant les dépenses d'élection. Il avait alors soutenu qu'il entendait modérer les dépenses excessives faites lors des campagnes électorales antérieures. Mais ce même gouvernement remet en question et trahit maintenant le principe qu'il avait énoncé il y a deux ou trois ans.

● (1542)

Les limites actuelles, mises à l'essai lors d'élections complémentaires au Canada, ont été jugées satisfaisantes par tous les partis. Les plafonds précédents n'ont jamais été mis à l'essai lors d'élections générales. Rien ne nous permet de croire qu'ils seront insuffisants. Tout indique au contraire qu'ils assureront une certaine justice et modération dans les dépenses électorales. En dépit de cela, le gouvernement du Canada, le Parti Libéral du Canada veut une loi qui lui permette de dépasser cette limite pour essayer d'acheter à prix fort les votes des Canadiens.

Voilà pour la première question. Ce premier changement, nous ne sommes nullement disposés à l'accepter. Nous demandons son retrait du bill, faute de quoi nous ne consentirons pas à limiter le débat, et, je le dis au ministre, nous exigeons que le bill soit approuvé par la Chambre des communes.

L'autre question est encore plus lourde de conséquences. Je veux parler des contributions anonymes. Revoyons la recommandation du comité omnipartite. Ce comité voulait faire insérer dans la loi un amendement qui obligerait les partis, candidats ou organisations à remettre au Receveur général du Canada toutes les contributions anonymes qui leur seraient faites. Autrement dit, ceux qui voudraient remettre un petit sac brun rempli d'argent à un parti politique ne pourraient pas le faire dans l'anonymat. La loi électorale les obligerait à faire une contribution en bonne et due forme, sinon celle-ci serait envoyée au trésor public.

Telle était la recommandation du comité. C'était donc celle des députés libéraux membres du comité de même que des dirigeants de ce parti. C'était la recommandation qui a été présentée au cabinet et que le cabinet a repoussée. Pour des raisons que d'autres participants au débat vont expliciter, le cabinet est en faveur des cotisations anonymes.

Loi électorale du Canada

Je veux également rappeler à la Chambre les raisons qui nous avaient incités à appuyer avec tant d'empressement les réformes introduites il y a quelques années dans la loi électorale. Ces modifications portaient sur un certain nombre d'aspects. C'est ainsi que l'on voulait rendre public le financement des partis, alors que trop souvent dans le passé il se faisait en privé, toute cotisation étant conforme au principe du financement public des partis, de manière à ce que les Canadiens sachent comment fonctionne leur processus politique. On avait prévu d'accorder des crédits d'impôt à ceux qui versent des cotisations aux partis politiques ainsi que des dispositions prévoyant le financement public partiel des campagnes électorales.

Ce qu'on nous propose aujourd'hui montre que le parti libéral est tout à fait disposé à rendre public le financement des campagnes électorales. Il est tout à fait disposé à accorder des crédits d'impôt à ceux qui versent des cotisations à des partis politiques. Cependant, il est loin d'être disposé à supprimer les cotisations anonymes qui ont toujours été le fléau de notre régime politique.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je voudrais rappeler quelques déclarations du président du Conseil privé (M. MacEachen) qui avait dirigé le débat du projet de loi initial. Le 10 juillet 1973, le président du Conseil privé a dit ceci:

Au nombre des changements importants que renferme le nouveau bill, mentionnons l'obligation de divulguer toutes les sources de financement et l'imposition d'une limite aux dépenses des différents partis.

Tel était l'un des principes que soutenait celui qui dirigeait le débat à la Chambre des communes. On s'écarte maintenant de ce principe. Il n'y a plus de divulgation complète des cotisations anonymes. Il n'y a pas divulgation quand le parti libéral présente au Parlement du Canada une disposition qui permet à des personnages louche de venir porter leur argent au parti libéral dans des petits sacs bruns sans donner leur nom. J'aimerais citer un autre extrait des propositions de celui qui était à l'époque et qui est encore président du Conseil privé. Il avait déclaré:

Les propositions à l'étude . . .

Si je me rappelle bien les propositions, le président du Conseil privé avait insisté sur leur aspect réformateur.

. . . vont faire disparaître, dans une large mesure, le caractère confidentiel de la situation financière des partis politiques . . .

C'était l'un des principes de la mesure que le gouvernement veut maintenant trahir en supprimant un amendement qui devait mettre fin une fois pour toutes à la possibilité de garder secrètes les affaires de parti. Au lieu de préconiser le principe de l'ouverture du gouvernement, le gouvernement actuel préfère que des particuliers puissent verser de l'argent à un parti politique pour une raison quelconque sans divulguer leur identité. C'est une tare de notre régime politique. Notre parti n'est pas prêt à l'accepter.